<u>Début de l'opération de renouvellement des listes électorales générales à compter du mercredi 28 septembre</u>

Actualité Maroc Posté par: Visiteur

Publié le : 29-09-2011 00:32:48

Le ministre de l'Intérieur a annoncé, mardi, qu'il sera procédé à compter du 28 septembre 2011 au renouvellement des listes électorales générales.

Dans un communiqué relatif au renouvellement des listes électorales générales, leur vérification et leur traitement informatique, le ministre appelle l'ensemble des citoyennes et citoyens non encore inscrits dans les listes électorales générales, remplissant les conditions légales requises et âgés de 18 ans révolus, à présenter leur demande d'inscription à partir du 28 septembre 2011.

En voici la traduction:

"Le ministre de l'Intérieur porte à la connaissance des citoyennes et citoyens que le décret d'application de la loi N° 36-11 relatif au renouvellement des listes électorales générales, à leur vérification et traitement informatique a été publié au bulletin officiel du 21 septembre 2011.

En vertu dudit décret, il sera procédé au renouvellement des listes électorales à compter du 28 septembre 2011.

A cette occasion, le ministre de l'Intérieur appelle l'ensemble des citoyennes et citoyens non encore inscrits dans les listes électorales générales, remplissant les conditions légales requises et âgés de 18 ans révolus, à présenter leur demande d'inscription à partir du 28 septembre 2011.

Durant la même période, les électrices et électeurs ayant changé leur lieu de résidence d'une commune à une autre, d'un arrondissement communal à un autre ou d'une circonscription électorale à une autre au sein de la même commune, sont appelés à demander le transfert de leur inscription dans les listes de la commune, de l'arrondissement ou de la circonscription électorale où ils se sont installés et à joindre à leur demande une requête de radiation de leur nom de la liste électorale dans laquelle ils sont inscrits actuellement".

MAPF